

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 27 octobre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SEPT OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **21 octobre 2014**.

Séance ouverte à 18H10.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal, à 18H20 auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - Mme Kheira CAPDEPON - Mme Corinne BERNARD -
M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ -
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - M. Antoine BACK -
M. Olivier BERTRAND - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT -
M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -
M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H20 à 22H21
M. Bernard MACRET donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H20 à 22H21
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H20 à 22H21
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Sonia YASSIA de 18H20 à 22H21
Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 18H20 à 22H21
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H20 à 22H21
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H20 à 22H21
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 18H20 à 22H21
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 18H20 à 22H21
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Raphaël MARGUET de 18H20 à 22H21
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 18H20 à 21H00
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H20 à 22H21
M. Paul BRON donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H20 à 22H21
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H20 à 22H21.

Absents :

M Olivier NOBLECOURT jusqu'à 20H00
M. Claus HABFAST de 19H55 à 20H19 (délibération n°9)
M. Georges BURBA.

Présents à l'ouverture de la séance à 18H10, absents au moment de l'appel à 18H20 :

M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Richard CAZENAVE -
Mme Nathalie BERANGER - M. Lionel FILIPPI - Mme Bernadette CADOUX - M. Vincent BARBIER.

Secrétaire de séance : M. Sadok BOUZAIENE.

La séance débute par un discours liminaire du Maire à 18h10.

M. CHAMUSSY demande une suspension de séance.

M. le Maire suspend la séance à 18h14. Reprise de la séance à 18h18.

Le groupe UMP-UDI et Société Civile quitte définitivement la salle du conseil à 18h18.

Il est procédé à l'appel nominal à 18h20.

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. BREUIL.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2 - (A 017) - ESPACES PUBLICS - Expérimentation de végétalisation et d'embellissement des rues par les riverains. Adoption du guide de végétalisation des rues et de la charte d'engagement des habitants.

Intervention(s): Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, Mme D'ORNANO, M. BREUIL, M. BACK.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le guide de végétalisation des rues de Grenoble et la charte d'engagement des riverains ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de subventionnement avec les copropriétés qui solliciteront une subvention pour faire grimper les plantes en façades, selon le modèle de convention ci-joint.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 6 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National.

DELIBERATION N° 3 - (E 012) - ADMINISTRATION GENERALE - Libération des données publiques : enjeux, proposition de lancement du projet d'ouverture des données de la ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme COMPARAT, M. SAFAR, M. BREUIL, M. MARGUET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le projet d'ouverture des données publiques de la Ville de Grenoble selon le cadre suivant :

une démarche commune Ville de Grenoble / Métro / SMTC

un principe d'expérimentation, avec l'intégration rapide de données sur le site Internet de la Ville, et la mise en place rapide d'un portail open-data " test ", afin de démontrer la faisabilité et l'intérêt de l'open data

une stratégie d'opportunité, avec des données mises à disposition " pas à pas ", en commençant par celles qui sont déjà fiabilisées et en s'appuyant sur les projets en cours

un appui sur les retours d'expériences d'autres collectivités françaises, grâce à une adhésion au réseau " Open Data France "

la constitution d'un comité de pilotage pour assurer la conduite du projet la " données ouvertes ", composé comme indiqué ci-dessus
un portail Open Data animé et évolutif, à partir duquel toutes les données et toutes les applications et tous les services développés sont disponibles
un lien fort avec les acteurs de l'écosystème, associatifs, entreprises, chercheurs, et les citoyens

- de valider le calendrier prévisionnel suivant :

d'ici à fin 2014 : phase de test

1er semestre 2015 : bilan de la phase de test et choix du cadre technique et réglementaire définitif (outils, licence...)

2ème semestre 2015 : mise en place du portail Open data

- d'adhérer au réseau "Open Data France" pour un montant de 400€

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (E 013) - ADMINISTRATION GENERALE - Projet Datatweet -
Expérimentation sous l'égide de l'Agence Nationale de la Recherche (A.N.R) d'un service public de donnée « Internet des objets » en partenariat avec l'université Paris 6 Pierre et Marie Curie, l'Institut Polytechnique de Grenoble, l'école d'ingénieur et institut de recherche en télécommunication Eurecom, la société Technicolor.

Intervention(s): Mme COMPARAT, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention avec l'Agence Nationale de la Recherche relative au projet Datatweet

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (C 011) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention relative à l'accueil d'élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès à l'Espace Personnes Agées Pinal de Grenoble.

Intervention(s): Mme CAPDEPON, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CCAS de Grenoble la convention annexée, relative à l'accueil d'élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès à l'Espace Personnes Agées Pinal à Grenoble.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6 - (D 008) - UNIVERSITE RECHERCHE - Opération Campus Grenoble
Université de l'Innovation : convention Maison de la Création et de l'Innovation
Intervention(s): M. CLOUAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'honorer les engagements pris dans le cadre de la convention partenariale de site "Grenoble Université de l'Innovation " et la participation financière de la ville de Grenoble, au titre de l'Opération Campus, sur le projet Maison de la Création et de l'Innovation (2M€),
- d'approuver les termes de la convention de financement relative à cette opération, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (A 030) - ENVIRONNEMENT - Avis de la ville de Grenoble relatif au projet de déclasserement de l'installation nucléaire de base (INB n°20) SILOE du CEA à Grenoble.
Intervention(s): M. FRISTOT, M. BREUIL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis négatif sur le dossier de demande de déclasserement de l'installation INB n°20 dénommée SILOE, présentée par le CEA à l'Autorité de Sûreté Nucléaire ;
- de demander à l'Etat d'instituer une ou des servitudes d'utilité publique de restriction d'usage sur ce terrain ;
- de demander à l'ASN une expertise indépendante des exploitants du nucléaire, pour déterminer l'impact du fonctionnement de SILOE dans les eaux et les sols de l'environnement de cette ancienne installation.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 6 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National.

DELIBERATION N° 8 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Electrique - Avenant au contrat de délégation de service public et tarifs.
Intervention(s): Mme BERNARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant au contrat de délégation et la grille tarifaire ci-annexés
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 6 Rassemblement de la Gauche et de Progrès- Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 9 - (D 007) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Avenant n°5 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès conclue le 31 décembre 1999 entre la ville de Grenoble et la SAEML d'amélioration et d'exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) et statut de la dette de la SEM ALPEXPO vis-à-vis de la Ville de Grenoble.

M. HABFAST quitte la salle du conseil à 19h55 sans laisser de pouvoir.

Intervention(s): Mme OLMOS, M. le Maire, Mme D'ORNANO, M. MONGABURU, M. SAFAR, M. BREUIL.

Un amendement est présenté par Mme OLMOS, celui-ci est adopté : Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : M. MERIAUX, M. SABRI, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de résilier de manière anticipée, au 31 décembre 2015, la convention entre la Ville de Grenoble et la SEM ALPEXPO pour cause d'intérêt général, compte-tenu de la situation financière du délégataire et de son incapacité à faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du délégant, cette résiliation ne devant donner lieu au versement d'aucune indemnité,

- d'approuver le projet d'avenant n°5 ci-annexé à la convention de délégation de service public du 31 décembre 1999, conclue entre la Ville de Grenoble et la société d'amélioration et d'exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO), supprimant, au titre des exercices 2014 et 2015, les charges dues par le délégataire concernant le loyer, la redevance et le remboursement de la taxe foncière,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant,

- de proposer, au conseil d'administration de la SEM, une augmentation du capital social de la société, à laquelle souscrirait la Ville pour un montant de 1 172 220 € correspondant à la transformation en capital du reversement de la provision pour travaux due par la SEM à la Ville, se décomposant de la manière suivante :

- 734 158 € sans taxes correspondant aux reversements dus aux titres des exercices 2011 et 2012 et ayant donné lieu à l'émission de titres de recettes,

- 438 062 € sans taxes correspondant au solde du reversement dû normalement au titre de l'exercice 2014 et n'ayant pas encore donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

- de transformer le solde de la dette de la SEM Alpexpo vis-à-vis de la Ville, représentant un montant total de 2 852 103,75 € TTC, en créance à long terme,

- d'exonérer la SEM Alpexpo des intérêts de retard sur les sommes mises en recouvrement par la Ville.

Délibération : adoptée.

Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : M. MERIAUX, M. SABRI, Mme TAVEL.

M. HABFAST réintègre la séance à 20h19.

VOEU N° 52 - (G 003) - VOEU : Pour un maintien des dotations de l'Etat aux collectivités locales, proposé par le groupe du Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes.

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. BREUIL, M. CONFESSON, Mme D'ORNANO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande :

- **Que le Gouvernement de la France soit réellement à l'écoute des dizaines de milliers de communes et d'intercommunalités qui refusent de se voir imposer des restrictions économiques dangereuses et inefficaces,**
- **Que l'Instance de dialogue nationale annoncée par le gouvernement soit réunie en urgence,**
- **Que soit assuré le maintien des recettes locales des collectivités territoriales que l'État envisage de modifier ou supprimer dans le projet de loi de finance 2015,**
- **Que les députés et sénateurs de notre département attachés à la sauvegarde du service public municipal portent ce vœu auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat**

Vœu: adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National.

DELIBERATION N° 10 - (A 029) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Accompagnement de la ligne E du tramway. Avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL Isère Aménagement pour la réalisation de l'opération d'aménagement des contre-allées.

Intervention(s): Mme LHEUREUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Isère Aménagement pour une rémunération complémentaire de 17 040€HT portant sur les travaux complémentaires de rénovation des revêtements des trottoirs sur le sud du cours de la Libération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet notamment auprès du Conseil Général.**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Régularisations foncières avec ACTIS, opération Chatelet et chemin d'Isly.

Intervention(s): M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de céder à l'euro symbolique à ACTIS la parcelle DV 360 dans le cadre de l'opération Cosinus ;**
- **d'acquérir à l'euro symbolique à ACTIS la parcelle DE 71 et de l'intégrer dans le domaine public de la Ville de Grenoble ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 12 - (A 016) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Ventes de plusieurs box dans le parking 345.

Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de vendre à Madame AZIZI et Monsieur ALIMY dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°172 portant le numéro de lot 20,

- de vendre à Monsieur et Madame ALONSO dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°182 portant le numéro de lot 30,

- de vendre à Madame BERNE dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°269 portant le numéro de lot 49,

- de vendre à Monsieur et Madame BELLOSGUARDO dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°265 portant le numéro de lot 53,

- de vendre à Monsieur BOCHEREAU dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°267 portant le numéro de lot 51,

- de vendre à Monsieur BOULLON dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°160 portant le numéro de lot 8,

- de vendre à Monsieur CARRON dans le parking 345 trois box de 14 m² environ au prix global de 18000 euros pour les box garages n°164/166/168 portant les numéros de lots 12/14/16,

- de vendre à Monsieur CHABOD dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°179 portant le numéro de lot 27,

- de vendre à Monsieur et Madame COURA dans le parking 345 quatre box de 14 m² environ pour 6000 euros chacun, au prix global de 24000 euros pour les box garages n°158/259/283/279 portant les numéros de lots 6/59/35/39,

- de vendre à Monsieur CROZIER dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°256 portant le numéro de lot 62,

- de vendre à Madame DALLET dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°170 portant le numéro de lot 18,

- de vendre à Monsieur DEL SONNO dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°155 portant le numéro de lot 3,

- de vendre à Madame GALLARD dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°254 portant le numéro de lot 64,

- de vendre à Monsieur et Madame GUERIN dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°263 portant le numéro de lot 55,
- de vendre à Madame HALLU dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°260 portant le numéro de lot 58,
- de vendre à Monsieur et Madame JAY dans le parking 345 trois box de 14 m² environ pour 6000 euros chacun, au prix global de 18000 euros pour les box garages n°159/280/278 portant les numéros de lots 7/38/40,
- de vendre à Monsieur LACAQUE dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°275 portant le numéro de lot 43,
- de vendre à Monsieur LAVASTRE dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°277 portant le numéro de lot 41,
- de vendre à Madame LE GOUGUEC dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°262 portant le numéro de lot 56,
- de vendre à Monsieur et Madame LOCATELLI dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°271 portant le numéro de lot 47,
- de vendre à Monsieur MARTINS-AZOIA dans le parking 345 un box de 21 m² environ au prix global de 12000 euros pour le box garage n°258 portant le numéro de lot 60,
- de vendre à Monsieur MOUNET dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°261 portant le numéro de lot 57,
- de vendre à Monsieur MUNOZ et Madame CATALDO dans le parking 345 un box de 14 m² environ au prix global de 6000 euros pour le box garage n°273 portant le numéro de lot 45,
- de vendre à Monsieur PITIOT dans le parking 345 un box de 21 m² environ au prix global d

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 13 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Châtelet Ilot B2 - Validation de charges foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la charge foncière cédée par la SPLA SAGES, dans le cadre de l'opération Châtelet, pour l'îlot B2 à ACTIS à 82,50 €HT/m² de surface plancher.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 14 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Madame MATHIS, dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°31083 portant le numéro de lot 1083 ;

- de céder à ACTIS le bien situé 4 rue Etienne Forest pour un montant de 425 000 €;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 15 - (A 023) - URBANISME AMENAGEMENT - Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) et à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) pour l'année universitaire 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'actions partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et avec l'Institut d'Urbanisme de Grenoble pour l'année universitaire 2014-2015 ;

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 13 300 € à l'ENSAG et d'un montant de 4 418 € à l'IUG.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (A 006) - LOGEMENT - Renouvellement de l'adhésion à l'Observatoire des logements neufs (Centre d'Etudes sur la Conjoncture Immobilière).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association CECIMOBS de 3 588 euros pour l'année 2014.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 17 - (A 011) - LOGEMENT - Avenant à la convention de partenariat financier établie entre la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble au titre du soutien à l'opération "Bajatière".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place d'un avenant à la convention de partenariat financier établie entre la Métro et la ville de Grenoble au titre du dispositif de soutien à l'opération « Bajatière » autorisant la ville de Grenoble à disposer d'un délai supplémentaire de 24 mois pour fournir un ordre de service sur cette opération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière " Bajatière ".

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 18 - (A 001) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie des Eaux de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2013.

Intervention(s): Mme OLMOS, M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de la Régie des Eaux de Grenoble pour l'exercice 2013.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.

DELIBERATION N° 19 - (A 007) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant" pour l'exercice 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du parc "Chavant", pour l'exercice 2013.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.

DELIBERATION N° 20 - (A 012) - STATIONNEMENT - Nouveau silo de la Villeneuve - Dénomination, tarifs et avenant au contrat de DSP conclu avec la société Effia stationnement Grenoble pour l'exploitation des parcs en ouvrage de la ville de Grenoble - Lot 1, concernant les modalités d'exploitation du silo 345 à compter de sa mise en service.
Intervention(s): Mme LHEUREUX, Mme KIRKYACHARIAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dénommer le parc : parking Arlequin ;
- d'approuver les tarifs mensuels TTC des abonnements du parc comme suit :
 - emplacement simple : 30 €
 - box : 45 €
 - box de grande hauteur : 60 €
 - charges pour les propriétaires des boxes : 5 €
- d'approuver les termes de l'avenant au contrat de DSP pour l'exploitation des parcs en ouvrage de la Ville de Grenoble - Lot 1, concernant les modalités d'exploitation du silo 345 à compter de sa réception ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 21 - (A 028) - STATIONNEMENT - Autorisation de signature d'un contrat d'abonnements avec la société Europcar France sur le parc en enclos de la Gare.
Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le tarif de l'abonnement au parc en enclos de la Gare pour les loueurs de véhicules à 115 €par place et par mois ;
- d'approuver les termes du contrat d'abonnements de la société Europcar France sur le parc en enclos de la Gare ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National.

DELIBERATION N° 22 - (B 009) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat avec la Région Rhône-Alpes en faveur des programmes de renouvellement urbain "Grenoble - Saint Martin d'Hères" et Grenoble - Villeneuve - Village Olympique".

Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat avec la Région Rhône-Alpes en faveur du programme de renouvellement urbain « Grenoble - Saint-Martin d'Hères » pour les années 2014-2015 et son annexe ;**
- **d'approuver la convention de partenariat avec la Région Rhône-Alpes en faveur du programme de renouvellement urbain « Grenoble - Saint-Martin d'Hères », portant sur l'opération isolée pour les années 2014-2015 et son annexe ;**
- **d'approuver la convention de partenariat avec la Région Rhône-Alpes en faveur du programme de renouvellement urbain « Grenoble - Villeneuve - Village Olympique », pour les années 2014-2015 et son annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions et tout document s'y rapportant**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le règlement des subventions destinées aux opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville prévues dans les conventions.**

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 23 - (B 007) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser aux associations citées les subventions afférentes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.**

Délibération : adoptée.

Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA).

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 24 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Présentation d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble, la SDH et la MC2, encadrant l'occupation temporaire par la MC2 d'une partie de l'ex-foyer des Gentianes.
Intervention(s): M. SAFAR, Mme BERNARD, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation entre la Ville, la SDH et la MC2,
- d'autoriser le paiement du solde de la participation financière relative à la prise en charge des frais de redevance pour l'année 2014, sur la base des justificatifs produits par la SDH conformément à l'article 9 de la convention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Délibération : adoptée.

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA).

DELIBERATION N° 25 - (B 002) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association les Restaurants et Relais du Cœur et la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle entre la ville de Grenoble et l'Association Restaurant et Relais du Cœur.

- d'autoriser le versement à l'Association Restaurant et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement de 28 000 € pour l'année 2014.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 26 - (B 006) - ACTION SOCIALE - Avenant 2014 à la CTG passée entre la CAF de l'Isère, la ville de Grenoble et le CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la Convention Territoriale Globale de service aux familles, à intervenir entre la ville de Grenoble, le CCAS et la CAF de l'Isère,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant joint en annexe.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 27 - (C 016) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations ressources et autres associations pour l'année 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. MONGABURU, Mme SALAT, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, M. CHASTAGNER, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, Mme BERNARD.

DELIBERATION N° 28 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs du secteur culturel : conventions de mise à disposition de locaux et avenants financiers au titre de l'exercice budgétaire 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux ainsi que des avenants financiers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe.
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Exposition PENONE du 22 novembre 2014 au 22 février 2015 - Présentation des partenariats média.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les partenariats média autour de l'exposition Giuseppe PENONE ;
- de solliciter un rendu acte sur ces conventions lors d'un prochain Conseil Municipal;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 30 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux et de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux avec le Centre de Gestion de la FPT de l'Isère, l'association "Soleil Rouge", l'association "Ex-Libiris Dauphiné" et de partenariat avec l'association "Temps Relatif",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 015) - SPORT - Avenant financier à la convention générale d'objectifs avec l'association Entente Athlétique Grenoble 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant financier à la convention générale d'objectifs avec l'association Entente Athlétique Grenoble 38 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (C 008) - MONTAGNE - 16èmes Rencontres du cinéma de montagne.
Conventions de partenariat.
Intervention(s): M.MERIAUX

Un amendement est présenté par M. MERIAUX, celui-ci est adopté à l'unanimité.
Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne, le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble, la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, le Fodacim, la Coordination Montagne, le CAF DSA, Mountain Wilderness, l'Office de tourisme de la Morte, la Société des Touristes du Dauphiné, et les sociétés ABK Company, Allibert Trekking, Librairie Chapitre, Banque Populaire des Alpes, Montagne Nature et Styles Espace Montagne, les éditions Nivéales, Eider, Expé, Petzl, Salewa France, Au Vieux Campeur, l'Office du tourisme de Grenoble et l'ANENA.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).

DELIBERATION N° 33 - (C 009) - MONTAGNE - Convention-cadre régissant les relations entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble en matière d'information montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions du projet de convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère régissant les relations en matière d'information montagne,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2014.**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Engagement dans le 3ème Contrat Economique Sectoriel Economie Sociale et Solidaire - 2014-2016
Intervention(s): M. CLOUAIRE, M. le Maire, M. DE CEGLIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le Contrat sectoriel ESS 2014-2016, joint à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat,**
- **de participer à sa gouvernance en siégeant dans l'Assemblée des Territoires pour l'ESS.**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Subventions aux organisations syndicales locales : informations relatives à l'utilisation des subventions versées en 2013 et attribution de subventions au titre de l'année 2014.
Intervention(s): M. le Maire, M. BREUIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte des rapports ci-annexés relatifs à l'utilisation par les organisations syndicales des subventions octroyées par la ville en 2013,**
- **d'accorder aux organismes syndicaux, au titre de l'année 2014, les subventions suivantes :**
 - **Union Locale CGT : 19 100 €**
 - **Union locale CFDT : 15 890 €**
 - **Union départementale Force Ouvrière Isère (UDFO 38) : 8 590 €**
 - **Union locale CFE-CGC : 5 260 €**
 - **Union départementale UNSA Isère : 4 740 €**
 - **Fédération syndicale unitaire (FSU) : 3 700 €**
- **que ces montants sont intégrés à la délibération d' "affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National.

DELIBERATION N° 36 - (D 004) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'Association "Culture et Développement".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "Culture et Développement".**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (D 005) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention annuelle d'attribution de subvention conclue en 2014 entre la ville de Grenoble et l'association "L'Oreille en Fête - Musée en Musique".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention ci-annexé,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2014 avec l'association "l'Oreille en fête - Musée en Musique", un avenant financier d'un montant de 2 000 € pour l'organisation du projet "Ballades européennes 2014", La Grèce et l'Italie,**
- **que ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (E 010) - REGIES MUNICIPALES - Régie de l'eau potable - Approbation de la nouvelle convention de participation entre la ville de Grenoble et la Société Publique Locale "Eau de Grenoble"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de participation entre la ville de Grenoble et la Société Publique Locale "Eau de Grenoble", ci-annexée;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention;**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. BERTRAND).

DELIBERATION N° 39 - (E 014) - REGIES MUNICIPALES - Régie de l'Eau Potable de la ville de Grenoble, prise en compte rétroactive des travaux urgents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la régularisation de ces travaux à effet rétroactif;
- de dire que ces travaux sont inscrits dans la convention subséquente du deuxième semestre présentée à ce même conseil municipal, sans modification du budget prévisionnel voté pour l'année 2014.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. BERTRAND).

DELIBERATION N° 40 - (E 015) - REGIES MUNICIPALES - Régie de l'Eau Potable de la ville de Grenoble, avenant N° 2 aux conventions subséquentes portant sur le programme de travaux du deuxième semestre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention subséquente d'exploitation des installations de production/stockage/adduction d'eau potable ci-annexé,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention subséquente d'exploitation des installations de distribution ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces deux avenants

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. BERTRAND).

DELIBERATION N° 41 - (E 011) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Cessions d'actions de la SPL "Eau de Grenoble", appartenant à la Ville de Grenoble, aux communes de Villard-Bonnot, Eybens, Corenc et au Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse (SIEC).
Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les cessions de 4 actions de la SPL "Eau de Grenoble", d'une valeur unitaire de 500 €, à chacune des villes d'Eybens, Villard-Bonnot et Corenc et de 5 actions de la SPL "Eau de Grenoble", d'une valeur unitaire de 500 €, au SIEC, selon les représentations au capital ci-dessus exposées,
- de dire que la ville de Grenoble dispose, après ces cessions, de 8 553 actions du capital de la SPL "Eau de Grenoble", soit 4 276 500 € représentant 99,43 % du capital de cette société.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. BERTRAND).

DELIBERATION N° 42 - (E 016) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Modification des statuts du Syndicat Mixte Alpes Abattage (SYMAA)

Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire, Mme DJIDEL, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter, par délibération concordante avec le Département de l'Isère, en tant que membres du syndicat mixte, les modifications des statuts du SYMAA, telles qu'elles apparaissent dans le projet de statuts ci-annexé, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 14A225, 14A226 et 14A278, les accords-cadres n° 14A172 à 14A186 et les avenants aux marchés n° 11A245, 12A495, 12A498, 12A499, 12A500, 12A504 et 12A505

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 44 - (E 008) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Intervention(s): Mme D'ORNANO, Mme BERNARD, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Colloque sur le thème " Les collectivités, moteurs du développement durable "

- le 9 septembre 2014 à Paris - V. FRISTOT

Conseil d'Administration des MIN (Marchés d'Intérêts Nationaux)

- le 11 septembre 2014 à Rungis - S. DJIDEL

Conseil d'Administration de la Société AGENCE France LOCALE

- le 16 septembre 2014 à Lyon - H. SABRI

Participation au congrès du Conseil Français de la citoyenneté de Résidence (COFRACIR)

- du 19 au 21 septembre 2014 à Strasbourg - E. CARROZ - B. MACRET

Table ronde sur le thème " Les collectivités locales au cœur de la transition écologique "
organisée par les Rubans du développement durable

- le 20 septembre 2014 à Paris - E. PIOLLE

Remise des diplômes aux lauréats des employés de l'hôtellerie-restauration par l'UMIH38

- le 22 septembre 2014 à Bourgoin-Jallieu - S. DJIDEL

Voyage d'étude technique (rénovation énergétique et écologique) dans la perspective de la prochaine Biennale de l'Habitat durable

- du 24 au 26 septembre 2014 à Innsbruck (Autriche) - M. JULLIAN

Assises Franco-Burkinabé

Comité de pilotage de la coopération Grenoble/Ouagadougou

Signature de la convention du projet des cantines scolaires

- du 5 au 12 octobre 2014 à Ouagadougou - S. DJIDEL - C. BERNARD - B. MACRET

Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Lyon

- le 7 octobre 2014 à Lyon - C. RAKOSE

Colloque sur le thème " le vélo à la conquête des villes européennes

- du 15 au 17 octobre 2014 à Strasbourg - J. WIART

Quatrièmes Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée organisées par Cités Unies France

- du 26 au 30 octobre 2014 à Takamatsu (Japon) - B. MACRET

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National -

Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 45 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -
Transformations de postes.

Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé qui ont fait l'objet d'un avis favorable au Comité Technique Paritaire du 26 septembre 2014.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial d'un montant de 4 692,59 euros.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 47 - (E 006) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci - dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|-----------------|
| - Commission Action sociale et proximité | 7 octobre 2014, |
| - Commission Métropolitaine | 7 octobre 2014, |
| - Commission Ressources et évaluation | 6 octobre 2014, |
| - Commission Temps libre et savoirs | 8 octobre 2014, |
| - Commission Ville durable | 9 octobre 2014, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Qu'une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Dans cette attente, et afin de ne pas pénaliser les actions menées par les associations il vous est proposé d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2014

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65737** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF	4 189,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE 3	1 000,00

Commission Temps libre et savoirs

MAISON DE LA CULTURE (MC2) COOP CULTUREL	1 757 000,00
--	--------------

TOTAL ARTICLE	1 762 689,00
---------------	--------------

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

CNRS-AGENT COMPTABLE SECONDAIRE	500,00
---------------------------------	--------

Commission Temps libre et savoirs

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C	52 389,50
-----------------------------	-----------

TOTAL ARTICLE	52 889,50
---------------	-----------

Commission Action sociale et proximité

ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	3 000,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	1 000,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB RENE LESAGE	400,00
CUISINE AMITIE	400,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	2 500,00
LES MENESTRELS	6 500,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	15 000,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	28 000,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	5 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	5 000,00
LA MAISON DES FAMILLES	4 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	12 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
ACAI/ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE DE L'ISERE	1 000,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE - ADA	4 000,00
ADATE	16 500,00
AJP - ASS. POUR UN JUDAISME PLURALISTE	500,00
ASSOCIATION DES SENEGALAIS DE L'ISERE-ASI	1 000,00
CENTRE CULTUREL JUIF	7 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS	4 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS	2 900,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	55 000,00
SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	800,00
AGARO - GRENOBLOISE D'AIDE A LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE	2 000,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE	3 000,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	500,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS	2 000,00
VALENTIN HAUY ASS	2 200,00

Commission Métropolitaine

ASSOCIATION TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE PAPETIERE	10 000,00
FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU)	3 700,00
FREELANCEUR	10 000,00
GRENOBLE CO WORKING	10 000,00
GRILOG/GRENOBLE ISERE LOGICIEL	10 000,00
JEUNES AMBASSADEURS	5 000,00
MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (SECTION ISERE)	1 000,00
ORGANISATION GENERALE DES CONSOMMATEURS DE L'ISERE (ORGECO)	1 500,00
UNION DEPARTEMENTALE UNSA ISERE	4 740,00
UNION LOCALE CFDT	15 890,00
UNION LOCALE CFE CGC DE L'ISERE	5 260,00
UNION LOCALE CGT	19 100,00
UNION LOCALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE	8 590,00
CERCLE DES ELEVES DE GRENOBLE INP	500,00
COLLEGE CHARLES MUNCH	1 830,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE KAUNAS	2 000,00
FORUM REFUGIES-COSI	2 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	2 000,00
SOCIETE FRANCAISE DE PHYSIQUE SECTION LOCALE GRENOBLE	1 300,00
TETRAKTYS - COOPERATION DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS	7 500,00

Commission Ressources et évaluation

FNACA - COMITE GRENOBLE FEDE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	2 500,00
SYNDICAT NATIONAL PRESSE HEBDOMADAIRE REGIONALE	3 000,00

Commission Temps libre et savoirs

COMITE DE L'ISERE DE BASKET	1 259,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	7 000,00
LA TRONCHE VELO SPORT	2 500,00
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	4 329,00
ALP'OPERETTE ASS	3 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	1 500,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	602,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	1 935,00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	5 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	3 000,00
COREAM DE FONTAINE	5 000,00
DAUPHYLACTERE	1 750,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	2 100,00
FEED ART	380,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	3 000,00
LA FORGE - IMPROVISATEURS REUNIS	8 000,00
LOUDMILA PROJETS	1 000,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	3 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	1 148,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	35 608,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	28 383,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	45 804,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	21 945,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	630,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	18 500,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	1 000,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	23 258,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	4 500,00
LA CORDEE	19 453,00
LE PLATEAU	37 737,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES	4 000,00
MAISON DES JEUX ASS	5 976,00
ME BACHELARD	35 135,00
ME CLOS D'OR	66 304,00
ME PREMOL	28 430,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	34 883,00
MJC ALLOBROGES	28 612,00
MJC ANATOLE FRANCE	16 508,00
MJC EAUX CLAIRES	31 967,00
MJC LUCIE AUBRAC	29 594,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	27 943,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	16 345,00
MUTUALITE	
MJC PREMOL	6 450,00

MPT SAINT LAURENT	38 463,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	38 730,00
SYNERGIE CHANTIERS A.I	9 900,00
COORDINATION NATIONALE DEVELOPPEMENT ACTIVITES MONTAGNE	3 000,00

Commission Ville durable

RELAIS OZANAM	5 000,00
TOTAL ARTICLE	1 044 471,00
TOTAL BUDGET	2 860 049,50

Conclusions adoptées
Adoptée

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Eric PIOLLE

Affichée le

Délibération : adoptée

Abstention : 2 Front National – Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. COUTAZ, Mme CAPDEPON, Mme MARTIN, Mme COMPARAT, M. MONGABURU, Mme SALAT, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, M. BERNARD, M. CHASTAGNER, M. SOLDEVILLE.

DELIBERATION N° 48 - (E 003) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) de produits irrécouvrables des années antérieures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 304 052,90 euros.
- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 49 - (E 004) - FINANCES - Nouvelle garantie d'emprunt accordée au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et annulation de la garantie d'emprunt accordée le 28 janvier 2013 au CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler la garantie d'emprunt d'un montant de 350 000 €(représentant 100% de l'emprunt) accordée au C.C.A.S. lors du conseil municipal du 28 janvier 2013 pour un emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que le C.C.A.S. de Grenoble va contracter auprès de la Banque Postale, selon les conditions décrites ci-dessus, pour la somme de 1 500 000 € Cette garantie est accordée à hauteur de 1 500 000 €, soit 100% de l'emprunt. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;
- qu'au cas où le C.C.A.S. de Grenoble, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encouru, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande

de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec le C.C.A.S. de Grenoble une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par cet organisme, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National.

DELIBERATION N° 50 - (E 018) - FINANCES - Renouvellement de la commission communale des impôts directs : établissement par le conseil municipal d'une liste rectificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'enlever les noms des deux contribuables suivants :

Monsieur Jacques TOLEDANO et Madame Nadine REUX

-et de proposer pour la constitution de la liste, les deux contribuables suivants : Messieurs Jean FRANCOZ et Patrick BARRAL

-d'approuver la liste des 32 noms susvisés et ainsi modifiée.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 51 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignations de représentants de la ville de Grenoble dans divers organismes - Modifications - Université Pierre Mendès France (UPMF) - AGECSA (Association de Gestion des Centres de Santé).
Intervention(s): M. CONFESSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour l'UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE (UPMF)

- de désigner Mme Laëtitia LEMOINE représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire à la Commission Recherche du Conseil Académique.

- de dire que désormais font partie de la Commission Recherche du Conseil Académique de l'Université Pierre Mendès France (UPMF) Mme Laëtitia LEMOINE et Mme Laurence COMPARAT

AGECSA

- de désigner Mme Kheira CAPDEPON représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'AGECSA.
- de dire que désormais font partie de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'AGECSA :

Assemblée générale

- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Marina GIROD de L'AIN
- Mme Mondane JACTAT
- M. Olivier NOBLECOURT

Conseil d'administration

- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Marina GIROD de L'AIN
- Mme Mondane JACTAT
- M. Olivier NOBLECOURT

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Votes séparés sur les désignations :

- Pour l'UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE (UPMF) Mme Laëtitia LEMOINE : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National.
- Pour l' AGECSA Mme Kheira CAPDEPON : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National.
- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H21

ANNEXE(S)

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 27 octobre 2014

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14T116	Ecole élémentaire Ampère Remplacement des menuiseries extérieures de la circulation R+1 Lot 01 - Menuiserie extérieures PVC	VRBS 38450 VIF	14 847,64	18/07/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T002	Immeuble 80 à 84 galerie de l'Arlequin Ravalement partiel et brise soleil métallique Lot 02 - Peinture	SDPV 38760 VARCES	15 500,00	30/07/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T207	Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Réaménagement et extension des locaux Lot 07 - Sanitaire-Ventilation	RUBINO 38100 GRENOBLE	8 959,00	30/07/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T232	Local Espaces verts - Balzac Réaménagements des locaux existants Lot 06 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire	RUBINO 38100 GRENOBLE	18 297,00	11/08/13	Marché à prix global et forfaitaire

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14T294	Gymnase les Saules Remplacement de la production d'eau chaude sanitaire Lot 01 - Sanitaire	TRAPANI 38180 SEYSSINS	36 877,70	08/08/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T199	Halle Clemenceau Réfection du bardage en façade	ALTO 38120 SAINT-EGREVE	68 000,00	06/08/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T208	Local Espace Verts - Chemin de Ronde Réaménagement et extension des locaux Lot 01 - Maçonnerie	ETRA 38140 RIVES	29 151,22	29/07/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T248	Cimetière Saint-Roch Réhabilitation des carrés militaires Lot 01 - Maçonnerie	BRUNO ARRIGONI 38470 VINAY	89 669,23	30/07/14	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 27 octobre 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 5 186 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14A047	Aménagement des abords du consulat d'Algérie	ROUTIERE CHAMBARD 38160 SAINT- MARCELLIN	Minimum : 100 000,00 Maximum : 195 000,00	01/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A035	Travaux de rénovation de chaussées Accord-cadre avec un maximum et plusieurs opérateurs économiques (3)	COLAS 38432 ECHIROLLES	Maximum : 4 800 000,00	05/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A035	Travaux de rénovation de chaussées Accord-cadre avec un maximum et plusieurs opérateurs économiques (3)	EUROVIA 38434 ECHIROLLES	Maximum : 4 800 000,00	05/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A035	Travaux de rénovation de chaussées Accord-cadre avec un maximum et plusieurs opérateurs économiques (3)	MOULIN TP 38191 BRIGNOUD	Maximum : 4 800 000,00	05/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 27 octobre 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14A087	Achat de graines, plantes annuelles, bisanuelles et vivaces	GRAINES VOLTZ 68000 COLMAR	Maximum par an : 30 000,00	11/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A088	Achat de jeunes plants	GRAINES VOLTZ 68000 COLMAR	Maximum par an : 30 000,00	11/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A089	Achat de bulbes	LES TULIPES DE FRANCE 49805 TRELAZE	Maximum par an : 35 000,00	12/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14F239	Acquisition d'emblèmes funéraires pour le réaménagement des carrés militaires A et 16 du cimetière Saint-Roch	GIRPAV 17 17150 MIRAMBEAU	Maximum : 89 000,00	22/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 27 octobre 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14S115	Gardiennage des locaux de l'ancien Musée-Bibliothèque	PASS 38170 SEYSSINET- PARISET	Maximum par an : 20 000,00	21/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14S198	Entretien des installations techniques de la piscine bulle d'O Chauffage, traitement d'air et ventilation, eau chaude sanitaire, filtration et traitement d'eau	HERVE THERMIQUE 38400 SAINT-MARTIN- D'HERES	TF : 6 370,00 PS TF : 17 420,00 TC : 8 510,00 PS TC : 23 560,00	07/08/14	Marché à prix global et forfaitaire

Annexe à la délibération N° A-600-1.

N°	NATURE	FURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

14-2737	Arrêté (25/08/2014)	Me BARRICHARD	La Ville est autorisée à ester en justice suite à l'incendie provoqué par le scooter de M. MILLE le 17/07/2013 dans le passage souterrain rue Général Mangin.	
14-3175	Arrêté (03/09/2014)	Me BARRICHARD	La Ville est autorisée à ester en justice suite aux dégradations commises par M. LOPEZ TENJO dans la nuit du 16/17 juillet 2013 dans le gymnase Argouges situé avenue de Washington.	
14-3354	Arrêté (12/09/2014)	SCP DELACHENAL	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre du contentieux avec Mme SCALIA devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble.	
14-3474	Arrêté (24/09/2014)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre du contentieux avec M. DA ROCHA.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PREEMPTION :

14-3036	Arrêté (25/08/2014)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 4 rue Etienne Forest (projet : création de logements sociaux en centre ville).	Prix : 425 000 €
14-3433	Arrêté (12/09/2014)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 16 rue André Argouges (projet de renouvellement urbain secteur Abbaye/JO/Plaine des sports).	Prix : 140 000 €

14-3530	Arrêté (19/09/2014)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 12 rue des Eaux Claires (projet : agrandissement de voirie avec un dégagement de sécurité).	Prix proposé par la Ville : 100 000 €
---------	------------------------	--	--	---------------------------------------

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

14-3123	Arrêté (13/08/2014)	M. DOUBLET André	Cimetière Saint Roch - Titre N° 326 - Renouvellement de concession du 11/11/2011 au 10/11/2026.	Redevance : 276 €
14-3124	Arrêté (13/08/2014)	Mme VIGAT Sylvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 327 - Renouvellement de concession du 22/07/2014 au 21/07/2029.	Redevance : 276 €
14-3125	Arrêté (14/08/2014)	M. et Mme GOMEZ Y CARA Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 328 - Renouvellement de concession du 24/03/2014 au 23/03/2029.	Redevance : 276 €
14-3126	Arrêté (14/08/2014)	Mme MAREC Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 329 - Nouvelle concession du 14/08/2014 au 13/08/2029.	Redevance : 276 €
14-3215	Arrêté (14/08/2014)	M. LUSVARDI	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 330 - Nouvelle concession du 14/08/2014 au 13/08/2029.	Redevance : 276 €
14-3216	Arrêté (18/08/2014)	Mme AZZOUZ Christelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 331 - Nouvelle concession du 18/08/2014 au 17/08/2029.	Redevance : 276 €
14-3217	Arrêté (19/08/2014)	Madame DETROYAT Hortensia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 332 - Renouvellement de concession du 7/10/2014 au 6/10/2044.	Redevance : 642 €
14-3219	Arrêté (19/08/2014)	M. et Mme PIGNARD Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n° 333 - Nouvelle concession du 19/08/2014 au 18/08/2064.	Redevance : 2 220 €
14-3301	Arrêté (21/08/2014)	Mme BORCHI Silvia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 334 - Renouvellement de concession du 4/10/2011 au 31/10/2026.	Redevance : 276 €
14-3302	Arrêté (21/08/2014)	M. PERRONE Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 335 - Renouvellement de concession du 6/09/2014 au 5/09/2029.	Redevance : 276 €
14-3303	Arrêté (22/08/2014)	Mme BEL Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 336 - Renouvellement de concession du 11/08/2010 au 10/08/2025.	Redevance : 276 €
14-3304	Arrêté (25/08/2014)	M. et Mme HUCHON Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n° 337 - Nouvelle concession du 25/08/2014 au 24/08/2064.	Redevance : 1 110 €
14-3305	Arrêté (25/08/2014)	Mme CHALOT Josette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 338 - Nouvelle concession du 25/08/2014 au 24/08/2029.	Redevance : 365 €
14-3306	Arrêté	Mme FAUCON Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 339 - Nouvelle concession du	Redevance : 276 €

14-3308	(25/08/2014)	Mme VOIRON Jocelyne	25/08/2014 au 24/08/2029.			Redevance : 276 €
14-3309	Arrêté (26/08/2014)	M. STRIPPOLI Jean Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 340 - Renouvellement de concession du 17/10/2014 au 16/10/2029.			Redevance : 642 €
14-3310	Arrêté (27/08/2014)	Mme FOUGEROUSSE Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 341 - Renouvellement de concession du 26/08/2012 au 25/08/2042.			Redevance : 276 €
14-3311	Arrêté (27/08/2014)	Mme COLLET Odette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 342 - Renouvellement de concession du 21/09/2014 au 20/09/2029.			Redevance : 642 €
14-3312	Arrêté (27/08/2014)	Mme TRAVERS Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 343 - Nouvelle concession du 27/08/2014 au 26/08/2044.			Redevance : 276 €
14-3313	Arrêté (28/08/2014)	M. Mme DUTROU Raymond	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 344 - Renouvellement de concession du 2/02/2017 au 1/02/2032.			Redevance : 276 €
14-3314	Arrêté (28/08/2014)	Mme MORVANT Liliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 345 - Renouvellement de concession du 22/10/2006 au 21/10/2021.			Redevance : 745 €
14-3406	Arrêté (02/09/2014)	Mme KOHLER Fernande	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 346 - Nouvelle concession du 28/08/2014 au 27/08/2044.			Redevance : 276 €
14-3407	Arrêté (04/09/2014)	M. et Mme FRANCISCO Armando	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 351 - Renouvellement d'une concession du 31/05/2015 au 30/05/2030.			Redevance : 1 110 €
14-3408	Arrêté (04/09/2014)	M. et Mme BOIS Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 352 - Nouvelle concession du 03/09/2014 au 02/09/2064.			Redevance : 2 220 €
14-3477	Arrêté (28/08/2014)	Mme MIHRAB Malicia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 353 - Nouvelle Concession du 04/09/2014 au 03/09/2064.			Redevance : 276 €
14-3478	Arrêté (01/09/2014)	Mme MAUNIER Rina	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 347 - Nouvelle Concession du 28/08/2014 au 27/08/2029.			Redevance : 365 €
14-3479	Arrêté (01/09/2014)	Mme VERNICE Teresa	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 348 - Nouvelle Concession du 01/09/2014 au 31/08/2029.			Redevance : 642 €
14-3480	Arrêté (02/09/2014)	M. BERTRAND Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 359 - Nouvelle Concession du 01/09/2014 au 31/08/2044.			Redevance : 276 €
14-3481	Arrêté (04/09/2014)	M. SCHIRRER Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 350 - Renouvellement de concession du 29/07/2014 au 28/07/2029.			Redevance : 276 €
14-3482	Arrêté (04/09/2014)	Mme BORRANI Colombe	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 354 - Renouvellement de concession du 06/09/2014 au 05/09/2029.			Redevance : 276 €
14-3483	Arrêté (04/09/2014)	Mme RENAUD Arlette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 355 - Renouvellement de concession du 22/08/2014 au 21/08/2029.			Redevance : 276 €
14-3484	Arrêté (05/09/2014)	Mme ROY Denise	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 356 - Renouvellement de concession du 28/09/2014 au 27/09/2029.			Redevance : 365 €
			Cimetière Grand Sablon - Titre n° 357 - Nouvelle Concession du 05/09/2014 au 04/09/2029.			

14-3485	Arrêté (08/09/2014)	M. et Mme MATSIMA Fabrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°358 - Nouvelle Concession du 08/09/2014 au 07/09/2029.	Redevance : 376 €
14-3486	Arrêté (08/09/2014)	M. RISO Isidore	Cimetière Grand Sablon - Titre n°359 - Nouvelle concession du 08/09/2014 au 07/09/2029.	Redevance : 276 €
14-3497	Arrêté (08/09/2014)	M. DUBUS Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n°360 - Renouvellement de concession du 21/05/2011 au 20/05/2026.	Redevance : 276 €
14-3498	Arrêté (08/09/2014)	M. ROCHE Georges	Cimetière Saint Roch - Titre n°361 - Renouvellement de la concession du 07/05/2018 au 06/08/2033.	Redevance : 276 €
14-3577	Arrêté (09/09/2014)	M. et Mme ROMAN Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n°363 - Renouvellement de la concession du 08/09/2012 au 07/09/2027.	Redevance : 276 €
14-3578	Arrêté (09/09/2014)	Mme JACQUELIN Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°364 - Nouvelle Concession du 09/09/2014 au 08/09/2044.	Redevance : 642 €
14-3579	Arrêté (09/09/2014)	Mme VENDRAMIN Chantal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°365 - Conversion d'une concession - du 09/09/2014 au 08/09/2064.	Redevance : 867,61 €
14-3581	Arrêté (10/09/2014)	Mme HORN Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°366 - Renouvellement de concession du 12/09/2014 au 11/09/2029.	Redevance : 276 €
14-3582	Arrêté (12/09/2014)	Mme TAMBINI Inès	Cimetière Saint Roch - Titre n°368 - Nouvelle concession du 12/09/2014 au 11/09/2044.	Redevance : 642 €
14-3584	Arrêté (10/09/2014)	M. et Mme ANDRE Thierry	Cimetière Saint Roch - Titre n°367 - Nouvelle Concession du 10/09/2014 au 09/09/2029.	Redevance : 365 €
14-3585	Arrêté (12/09/2014)	M. IPPOLITO Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°369 - Renouvellement de concession du 30/12/2014 au 29/12/2029.	Redevance : 276 €
14-3586	Arrêté (15/09/2014)	M. et Mme GARCIA René	Cimetière Grand Sablon - Titre n°370 - Renouvellement d'une concession du 19/08/2012 au 18/08/2027.	Redevance : 276 €
14-3587	Arrêté (15/09/2014)	M. et Mme CACHET Gérard	Cimetière Saint Roch - Titre n°371 - Renouvellement de concession du 09/11/2012 au 08/11/2042.	Redevance : 642 €
14-3588	Arrêté (15/09/2014)	Mme DURAND Claudie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°372 - Nouvelle Concession du 15/09/2014 au 14/09/2029.	Redevance : 276 €
14-3619	Arrêté (09/09/2014)	M. LANOTTE René	Cimetière Saint Roch - Titre n°305 - Nouvelle Concession du 28/07/2014 au 27/07/2029.	Redevance : 365 €
14-3627	Arrêté (12/09/2014)	Mme ROCHE Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°321 - Renouvellement de la concession du 10/08/2012 au 09/08/2062.	Redevance : 1 110 €

**AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
GESTION PAR AFFERMAGE DE LA SALLE DE MUSIQUES AMPLIFIÉES
DU SITE BOUCHAYER-VIALLET**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble,

Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Eric PIOLLE,
Agissant en cette qualité et habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n° -C018
en date du 27 octobre 2014,

Dénommée ci-après "le délégant",

d'une part

ET

L'association MiXLab,

Représentée par son président, Monsieur Laurent DUCLOT,
Agissant en cette qualité et dûment habilité
Dénommé ci-après "le délégataire",

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1. Durée

Conformément à l'article 1.2. du contrat de délégation de service public, la durée du contrat couvre la période de préfiguration et les cinq premières saisons effectives d'exploitation de l'équipement (on entend par "saison" la période s'étendant du 1er septembre d'une année civile au 31 août de l'année civile suivante).

L'exploitation de l'équipement devant démarrer début 2015, la date de fin du contrat est repoussée au 31 août 2020 (saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020).

Article 2. Conditions d'utilisation du bien

Etant donné les éléments transmis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, l'effectif global maximale autorisé est porté à 1135 en lieu et place des 1035 personnes mentionnées à l'article 3.2. du contrat de délégation de service public.

Article 3. Location des biens mis à disposition

La dernière phrase du premier paragraphe de l'article 3.3 est remplacée par « Il en rend compte au délégant dans le cadre du rapport annuel prévu à l'article 8.2 ».

Article 4. Travaux de gros entretien, de réparation, de renouvellement à la charge du délégant.

L'article 6.1.2. est reformulé ainsi :

Pendant toute la durée du présent contrat, le délégataire assure à ses frais l'entretien, la réparation et le renouvellement des biens mobiliers décrits dans l'état des lieux mentionné à l'article 3.1.2.

Le délégant pourvoira au remplacement à l'issue de la période d'amortissement définie en annexe ou si ce remplacement résulte d'un défaut du bien le rendant impropre à son usage (à la condition que ce défaut ait été décelé pendant la première année de la délégation).

Tout remplacement d'un bien ne pourra se faire que par un bien de même nature répondant, au moins, aux mêmes caractéristiques techniques et au même usage.

Article 5. Dispositions budgétaires

Les dispositions budgétaires, annexe 2 au contrat de délégation de service public, sont modifiées conformément à l'article 7.3. du contrat.

Article 5.1. Tarifs

Les tarifs de billetterie et de location de salle applicables pour l'exercice 2015 sont précisés en annexe.

Article 5.2. Budget prévisionnel des années de préfiguration

En raison des aléas de chantier, l'année 2014 est la dernière année pleine de préfiguration. Aussi, au regard du compte de résultat prévisionnel transmis par le délégataire, le délégant a accordé en 2014 une subvention de préparation et préfiguration de l'ouverture d'un montant de 268 650 € (conseils municipaux du 16 décembre 2013 et du 21 juillet 2014).

Le présent avenant au contrat est établi en cinq exemplaires originaux.

Fait à Grenoble, le 2014

**Pour l'association MixLab,
Le Président,**

Laurent DUCLOT

**Pour la ville de Grenoble,
Le Maire,**

Eric PIOLLE

Tarification 2015 - La Belle Electrique

Tarif hors frais de location	Préventes tarif réduit	Préventes tarif normal	Sur place tarif réduit	Sur place tarif normal
Tarif A	7 €	10 €	10 €	12 €
Tarif B	10 €	12 €	12 €	14 €
Tarif C	12 €	15 €	15 €	18 €
Tarif D	15 €	18 €	18 €	21 €
Tarif E	18 €	20 €	20 €	23 €
Tarif F	23 €	25 €	25 €	28 €
Tarif maximal avec 20% de majoration (2 fois par trimestre)	28 €	30 €	30 €	34 €

Bénéficiaires de réduction :

Les abonnés

Les étudiants sur présentation d'une carte d'étudiant valide,

Les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif fourni par Pôle Emploi,

Personnes en situation de précarité sur présentation d'un justificatif officiel,

Groupe de 10 personnes au moins réuni sous l'égide d'une entité juridique et
groupes constitués dans le cadre du Pass Culture.

Location de la salle aux structures productrices de concert (Tarif HT) :

Tarif accompagnement	2 400 €
Tarif location association locale sans Accompagnement et producteurs locaux	3 700 €

ACTION SOCIALE : Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Madame Catherine RAKOSE expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations.

Les subventions proposées à ces associations doivent faire l'objet d'avenants financiers aux conventions initiales.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants afin d'intégrer le concours 2014 dans la partie des conventions consacrées à la participation financière de la commune.

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions. Dans cette attente, et afin de ne pas pénaliser les actions menées par les associations il vous est proposé d'approuver les financements suivants :

Nom Association	Nature Subvention	Libellé de l'action	Montant
Boxing Club Multisports Villeneuve Grenoble	Projet	Festival du Rire Ensemble – 2014	5 000€
Régie de Quartier Villeneuve – Village Olympique	Projet	Cofinancement Animateur Jardin – 2014	4 000€
Régie de Quartier Villeneuve – Village Olympique	Projet	Le Mois du Développement Durable – 2014	8 000€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux Associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Action sociale et proximité du 07 octobre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser aux associations citées les subventions afférentes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.**

Conclusions adoptées :
adoptée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE

Affichée le :

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS

NOM ASSOCIATION	CONVENTION - AVENANT - FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL

24

SECTEUR 1

CS CHORIER- BERRIAT (Association)	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	1 812		
			SAF - Espace Enfance Famille Mozat	32 992		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		11 000	
Soit un total de :						45 804 €
PARMENTIER Maison quartier Berriat	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation Waldeck - Solde	6 284		
			SAF - Subvention liée à la fréquentation Jean Macé - Solde	5 096		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		27 350	
Soit un total de :						38 730 €

SECTEUR 2

CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	8 945		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		13 000	
			Soit un total de :			
MJC ALLOBROGES	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	9 758		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		16 650	
			Projets spécifiques - Solde séjour		2 204	
Soit un total de :						28 612 €
MJC MUTUALITE	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	3 345		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		13 000	
			Soit un total de :			
MPT SAINT LAURENT	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	17 263		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		20 000	
			Projets spécifiques - Solde séjour		1 200	
Soit un total de :						38 463 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	16 742		
			Initiative Jeunesse Fonctionnement - Correspondant Jeunesse Solde	15 245		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		5 750	
Soit un total de :						37 737 €
ME BACHELARD	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	23 135		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		12 000	
			Soit un total de :			
MJC ANATOLE France	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	5 258		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		11 250	
			Soit un total de :			
MJC EAUX CLAIRES	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	15 717		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		16 250	
			Soit un total de :			

SECTEUR 4

ME CLOS D'OR	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	38 804		
			SAF - Complément - subvention exceptionnelle	15 000		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		12 500	
Soit un total de :						66 304 €
MJC Lucie AUBRAC	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	20 094		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		9 500	
			Soit un total de :			

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVERNANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONTION*	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 5						
AUESC BAJATIÈRE	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	14 174		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		17 450	
			Projets spécifiques - Solde séjour		3 984	
			Soit un total de :			35 608 €
ME TEISSEIRE	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	13 657		
			SAF - Subvention liée à la fréquentation - Activités Malherbe	10 000		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		9 250	
			Projets spécifiques - Solde séjour		1 976	
Soit un total de :			34 883 €			
ENFANTINE	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	2 933		
			SAF - Complément- subvention exceptionnelle	7 000		
			SAF - Solde SAF 2014	10 000		
			Ateliers éducatifs périscolaires Solde 2014		3 325	
Soit un total de :			23 258 €			
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	12 799		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		15 000	
			Projets spécifiques - Solde séjour		144	
			Soit un total de :			27 943 €
SECTEUR 6						
ME PREMOL	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	12 930		
			SAF - Complément -subvention exceptionnelle	7 000		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		8 500	
			Soit un total de :			28 430 €
MJC PREMOL	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	4 450		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		2 000	
			Soit un total de :			6 450 €
LA CORDEE	X	X	SAF - Subvention liée à la fréquentation - Solde	13 703		
			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		5 750	
			Soit un total de :			19 453 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE						
CODASE			Initiative Jeunesse projets - Jeunes Bajatière		630	630 €
Synergie	X	X	Initiative Jeunesse projets - Solde jobs été		9 900	9 900 €
ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS						
CCAS			SAF - Reversement poste médiateur MJC Abbaye Châtelet	28 383		28 383 €
Maison des Jeux	X	X	Récré'active - formation		5 976	5 976 €
OSMOSE			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015 1er versement		4 000	4 000 €
Ligue de l'enseignement	X	X	Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015		4 000	4 000 €
CSF Union départementale	X	X	Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015		12 000	
			Soutien aux projets éducatifs et scolaires - "Coup de Pouce Clé" 2014		6 500	
			Soit un total de :			18 500 €
Espace 600	X	X	Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015		4 500	4 500 €
Echiquier Grenoblois			Ateliers éducatifs périscolaires 2014-2015		6 000	6 000 €
				372 519 €	292 539 €	665 058 €

AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs du secteur culturel : conventions de mise à disposition de locaux et avenants financiers au titre de l'exercice budgétaire 2014.

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son soutien public en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre municipal, Musée de Grenoble, Muséum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises notamment par des mises à dispositions de locaux et par des subventions en fonctionnement.

Dans le cadre du soutien aux pratiques musicales amateur, la ville de Grenoble met à disposition depuis plusieurs années la salle Morillot, salle de répétition située dans l'ancien couvent des Minimes, sis rue du Vieux Temple, aux associations "Orchestre Symphonique Universitaire de Grenoble", "A Chœur Joie", "la Petite Philharmonie", "la Fabrique Opéra" œuvrant dans le cadre du chant choral et des formations orchestrales de musique classique. Il vous est donc proposé des conventions de mise à disposition de locaux pour l'année scolaire 2014-2015 en annexe 1.

Pour permettre aux dites initiatives d'être conduites, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs, dont la subvention annuelle en fonctionnement est supérieure à 23 000 €.

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de subventionnement est conduite depuis juin 2014, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions. A la suite d'un second comité d'avis expérimental tenu le 10 juillet, il vous est proposé de conclure avec les associations du secteur culturel, les avenants joints en annexe 2 dont les financements sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de	Observations
2	Cinémathèque de Grenoble	1 935 €	Aide au matériel dans le cadre du festival du court métrage en plein air	Av. à la conv. Conseil Municipal du 10/02/2014
2	Retour de Scène-Dynamusic	1 148 €	Aide au matériel dans le cadre du festival "Magic Bus"	Av. à la conv. Conseil Municipal du 26/05/2014
2	Atelier de Recherche et de création dramatique	602 €	Aide au matériel dans le cadre du festival "On dirait le Sud"	Av. à la conv. Conseil Municipal du 17/09/2012

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé autres que SEM, fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Temps libre et savoirs du 08 octobre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux ainsi que des avenants financiers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe.
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Corinne BERNARD

Affichée le :

Annexe à la délibération N° 45-E007

Conseil Municipal du Lundi 20 octobre 2014.
Commission Ressources et évaluation du mardi 7 octobre 2014 - (Délibération n° E007)
 (CTP du Vendredi 26 septembre 2014).

Transformations de postes

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Coût Annuel	Postes à créer	Coût Annuel	Différentiel
CSEJ	Education jeunesse	Secteur 2-5	Adjoint technique	35 219	Adjoint d'animation	32 826	-2393
CSEJ	Education jeunesse	Secteur 2-5	Adjoint administratif	34 757	Adjoint d'animation	32 826	-1931
CSEJ	Education jeunesse	Secteur 2-5	ETAPS	40 493	Animateur	39 695	-798
CSEJ	Affaires culturelles	Bibliothèques	Adjoint technique (temps non complet 50%)	35 219	Adjoint du patrimoine (temps complet 100%)	37 110	1891
CSEJ			Adjoint technique (temps non complet 50%)	(17 609,5 *2)			
Ressources financières, de gestion, juridiques et d'information	Moyens d'information	Documentation	Attaché de conservation du patrimoine	51 122	Attaché	58 498	7376

Coûts moyens constatés pour 2013